



CHARTRE D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

ENTRE (ENTITÉ) ET LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA FORMATION

Le programme e-CO³ est un programme d'accompagnement et de soutien initié par le Conseil régional de la Formation en synergie avec ses partenaires. Son objectif est de soutenir les entités participantes dans la gestion quotidienne mais aussi stratégique des ressources humaines et des compétences.

e-CO³ comporte 3 grandes phases :

- **CONSULTER** de manière individuelle à travers la complétion d'un autodiagnostic pour dresser un état des lieux et identifier au mieux les besoins.
- **CONSEILLER** individuellement, proposer un plan d'action personnalisé et l'implémenter dans Ma Stratégie RH, l'outil de pilotage des priorités RH.
- Pour répondre aux attentes décelées, **COACHER** sur différents thèmes : formation, évaluation, descriptions de fonctions, ...

Votre entité a manifesté son souhait de prendre part au programme e-CO³ en nous faisant parvenir l'autodiagnostic de votre RH. Le Conseil régional de la Formation et ses partenaires s'en réjouissent. Chacun fera en sorte que cette expérience soit riche et de grande qualité.

Pour ce faire, la présente charte fixe les engagements de l'entité et du Conseil régional de la Formation.

ENGAGEMENTS DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA FORMATION

- Le CRF s'engage à communiquer à l'entité toutes les informations utiles en vue de faciliter et d'optimiser la participation au programme.
- Le CRF s'engage à accompagner l'entité dans les préparatifs de la participation au programme.
- Pour ce qui le concerne, le CRF s'engage à répondre aux demandes de l'entité.
- Le CRF s'engage à participer aux différentes rencontres composant le programme.
- Le CRF s'engage à consulter ses partenaires en fonction des besoins émis par l'entité.
- Le CRF s'engage à ce que l'interlocuteur désigné assure un contact régulier avec les représentants de l'entité.
- Le CRF s'engage à assurer la gratuité du programme CO³ ainsi que sa confidentialité en ce compris les informations échangées avec les partenaires.

Pour le Conseil régional de la Formation,

Pierre PETIT, Directeur – Conseiller à la formation

ENGAGEMENTS DE L'ENTITÉ

- L'entité s'engage à communiquer de la manière la plus complète possible les informations utiles à la réalisation du programme.
- L'entité s'engage à participer très activement à toutes les étapes du processus.
- L'entité s'engage à respecter le planning préalablement fixé.
- L'entité s'engage à respecter la confidentialité des informations tant à l'égard des partenaires que des autres entités participantes.
- Les personnes ressources identifiées par l'entité pour prendre part au projet s'engagent à consacrer le temps nécessaire à la préparation, à la participation et au suivi des réunions auxquelles elles sont conviées.

Pour (entité).....,

Bourgmestre/Président(e) Directeur(trice) général(e)